

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

3^{ème} REUNION DE 2007

Séance du 29 juin 2007

CG 07/3^{ème}/III-06

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
CENTRE UNIVERSITAIRE DE TARN-ET-GARONNE**

—
Lors du vote du Budget Primitif 2007, je vous informai de l'avancement des deux dossiers prévus dans le cadre du Schéma Université 3^{ème} Millénaire – Volet Enseignement Supérieur :

- le restaurant universitaire,
- le bâtiment « Institut Universitaire Professionnalisé « Arts Appliqués ».

I – Le restaurant universitaire

Par convention en date du 6 novembre 2001, le Conseil Général de Tarn-et-Garonne s'est vu confier la maîtrise d'ouvrage du restaurant universitaire et, à ce jour, les crédits concernant le financement de ce projet : 2 652 613 € ont été inscrits.

Le projet retenu, approuvé par l'Assemblée Départementale lors du budget primitif 2005, intègre la construction d'un bâtiment de 1 003 m² destiné à assurer la restauration quotidienne.

La Commission d'Appels d'Offres, réunie le 8 janvier 2007, a décidé d'attribuer le marché de travaux, passé en entreprise générale, à la Société E.T.C. (82). Ce choix a été soumis à l'approbation de la Commission Permanente du 29 janvier 2007.

Ce chantier, démarré le 23 avril dernier, devrait être terminé pour la rentrée universitaire de septembre 2008.

La 3^{ème} Commission de l'Assemblée départementale se rendra sur le site le mercredi 4 juillet.

II – Le Bâtiment pédagogique « IUP Arts Appliqués »

L'Université Toulouse II le Mirail, dans son Conseil d'Administration du 7 novembre 2006, a validé le programme technique de construction du bâtiment de l'IUP « Arts Appliqués » et nous sommes dans l'attente du retour officiel de l'approbation de l'Avant-Projet Sommaire par les Services de l'Etat.

La réalisation de ce bâtiment ne débutera qu'après le gros œuvre du restaurant universitaire, de manière à ne pas perturber le bon déroulement des enseignements sur le site.

Il conviendra de lancer prochainement une consultation pour désigner le mandataire de la phase opérationnelle de cette opération.

Je vous saurais gré de bien vouloir me donner votre accord sur les orientations de ce rapport.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte de l'avancement des deux dossiers suivants prévus dans le cadre du schéma université 3ème millénaire – volet enseignement supérieur ;

Le restaurant universitaire

- Le chantier sera terminé pour la rentrée universitaire de septembre 2008 ;

Le Bâtiment pédagogique « IUP Arts Appliqués »

- Une consultation sera lancée prochainement pour désigner le mandataire de la phase opérationnelle de cette réalisation.

Acte donné.

Le Président,